

TME PHARMA ANNONCE LE SUCCÈS D'UN FINANCEMENT DE 2 MILLIONS D'EUROS ET LA FIN DU PROGRAMME D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES AVEC BLOCAGE DES ACTIONS NOUVELLES ET BLOCAGE DES CONVERSIONS D'OBLIGATIONS PROLONGEANT SA VISIBILITE FINANCIÈRE JUSQU'EN DÉCEMBRE 2023

- **2 millions d'euros de liquidités supplémentaires**
- **Fin de l'accord portant sur l'émission d'obligations convertibles par *TME Pharma***
- **Lock-up de toutes les nouvelles actions émises et de toutes les obligations convertibles en circulation pour une période de 6 mois afin de mettre à niveau tous les investisseurs et de soutenir l'entreprise jusqu'à l'obtention des prochains résultats cliniques.**

Berlin, Allemagne, le 18 avril 2023, 20h00 CEST - TME Pharma N.V. (Euronext Growth Paris : ALTME), société de biotechnologie spécialisée dans le développement de nouvelles thérapies pour le traitement du cancer en ciblant le microenvironnement tumoral (TME), annonce aujourd'hui le succès d'un financement à hauteur de 2 millions d'euros. Ce financement étend la visibilité financière de la société jusqu'en décembre 2023 et permettra ainsi à la société d'atteindre ses prochains points d'inflexion majeurs et de poursuivre son étude clinique de phase 1/2 GLORIA évaluant des thérapies combinées utilisant le NOX-A12 chez des patients atteints d'un cancer du cerveau (glioblastome) récemment diagnostiqué.

La transaction financière est composée de : 1) un financement en fonds propres de 1 million d'euros au prix de 1,0416 euro¹ par action auprès d'un groupe de nouveaux investisseurs, 2) un tirage de 1,08 million d'euros dans le cadre de l'accord avec Atlas Special Opportunities, LLC (ASO) via l'émission de 1 100 obligations convertibles, 3) la conversion de 2 millions d'euros (~48 %) d'obligations convertibles détenues par ASO en actions nouvellement émises au prix de conversion de 1,0416 euro¹ par action, 4) une période de soft lock-up de toutes les actions émises dans le cadre de cette transaction d'une durée de 6 mois, et 5) une période de lock-up de toutes les obligations convertibles restantes d'une durée de 6 mois.

En outre, la société ne tirera pas d'autres tranches du dispositif d'obligations convertibles ASO et l'accord avec ASO est résilié, sauf en ce qui concerne les obligations convertibles déjà émises. TME Pharma étudie également des options pour pouvoir racheter les obligations convertibles restantes, comme le permet l'accord, afin d'en empêcher la conversion en actions.

¹ Pour les besoins du présent communiqué de presse, arrondi à partir de la moyenne des trois prix moyens pondérés par les volumes (VWAP) quotidiens les plus bas sur la base des 10 jours de bourse consécutifs précédant la transaction.

« Nous sommes très heureux de pouvoir présenter les détails de cet accord et du financement conclu avec Atlas d'une part et un nouveau groupe d'investisseurs d'autre part, qui étend notre visibilité financière jusqu'en décembre 2023 », commente Aram Mangasarian, PDG de TME Pharma. « Cette transaction, structurée de façon innovante, représente la première étape de l'engagement que nous avons pris envers nos actionnaires de mettre fin à la dépendance de l'entreprise vis-à-vis du financement par via obligation convertible. En éliminant la pression exercée par les obligations convertibles, nous espérons que nos actifs thérapeutiques phares pourront externaliser une valorisation sur le marché reflétant mieux leur fort potentiel thérapeutique. Nous estimons que le marché adressable pour le glioblastome de première ligne est de 2,5 milliards de dollars par an. Nous tenons à remercier Atlas pour son soutien dans la facilitation de cet accord et nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux investisseurs, dont la participation à ce financement montre leur confiance en TME Pharma. Cette nouvelle marge de manœuvre nous permettra de nous concentrer sur notre objectif de développer de nouvelles thérapies pour les patients atteints de cancer et sur l'accélération de leur arrivée sur le marché ».

L'accord sur les obligations convertibles avec ASO a été initialement conclu le 23 avril 2020 et modifié le 14 octobre 2020, le 29 décembre 2021, le 19 mai 2022 et le 17 avril 2023.

Les caractéristiques, les conditions et la dilution résultant de l'opération figurent dans l'annexe du présent communiqué de presse.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

TME Pharma N.V.

Aram Mangasarian, Ph.D., Président Directeur Général
Tél. +49 (0) 30 726 247 0
investors@tmepharma.com

Relations avec les investisseurs et médias :

LifeSci Advisors

Guillaume van Renterghem
Tél. +41 (0) 76 735 01 31
gvanrenterghem@lifesciadvisors.com

NewCap

Arthur Rouillé
Tél. +33 (0) 1 44 71 00 15
arouille@newcap.fr

À propos de TME Pharma

TME Pharma est une société au stade clinique spécialisée dans le développement de nouvelles thérapies pour le traitement des cancers les plus agressifs. Le portefeuille de produits en oncologie développé par *TME Pharma* vise à agir sur le microenvironnement tumoral et le cycle immunitaire du cancer en brisant les barrières de protection de la tumeur contre le système immunitaire du patient et en bloquant la réparation tumorale. *TME Pharma* développe une approche unique, reposant sur la neutralisation de chimiokines spécifiques du microenvironnement tumoral, pouvant être utilisée en combinaison avec d'autres approches thérapeutiques afin d'affaiblir les défenses de la tumeur et renforcer l'effet du traitement. *TME Pharma* évalue actuellement son principal candidat médicament, le NOX-A12, au sein de l'essai clinique GLORIA, chez des patients atteints d'un cancer du cerveau récemment diagnostiqué et ne pouvant pas bénéficier cliniquement d'une chimiothérapie standard. Les données principales issues du traitement des trois cohortes de l'étude d'escalade de dose GLORIA, où NOX-A12 était associé à une radiothérapie, ont permis de mettre en évidence une réduction constante des tumeurs et des réponses tumorales avérées dans cette population de patients. Des bras d'expansion de l'étude GLORIA visent par ailleurs à évaluer la sécurité et l'efficacité de la combinaison du NOX-A12 avec d'autres traitements, pour lesquels les résultats intermédiaires de la triple combinaison de NOX-A12, de la radiothérapie et du bevacizumab suggèrent des réponses potentiellement plus fortes et plus pérennes. L'association du NOX-A12 et de la radiothérapie a reçu le statut de médicament orphelin pour le traitement du glioblastome aux États-Unis et pour le traitement du gliome en Europe. En parallèle, *TME Pharma* a publié les données finales de son essai clinique évaluant l'association du NOX-A12 et du Keytruda®, montrant un profil de survie globale et de sécurité encourageant chez des patients atteints de cancer colorectal et pancréatique métastatique. Ces données ont été publiées dans le *Journal for ImmunoTherapy of Cancer* en octobre 2021. *TME Pharma* et MSD/Merck ont également initié leur deuxième collaboration clinique afin de mener une étude de phase 2, OPTIMUS, pour évaluer plus précisément la sécurité et l'efficacité de NOX-A12 en association avec le Keytruda® de Merck et deux régimes de chimiothérapie différents en traitement de deuxième ligne chez des patients atteints de cancer du pancréas métastatique. La conception de l'essai a été approuvée en France et en Espagne et est en cours de discussion avec les autorités réglementaires aux États-Unis. Le deuxième candidat médicament de la société en phase clinique, le NOX-E36, vise à agir sur le système immunitaire inné. *TME Pharma* envisage de poursuivre le développement clinique de ce produit dans plusieurs indications de tumeurs solides. Plus d'informations sont disponibles sur : www.tmepharma.com.

TME Pharma® et le logo du *TME Pharma* sont des marques déposées.

Keytruda® est une marque déposée de Merck Sharp & Dohme Corp.

Visitez *TME Pharma* sur [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

À propos de l'étude GLORIA

GLORIA (NCT04121455) est une étude d'escalade de dose de phase 1/2 menée par *TME Pharma* évaluant le NOX-A12 en association avec une radiothérapie, en traitement de première ligne chez des patients souffrant d'un glioblastome (cancer du cerveau), partiellement ou non-reséqué et présentant un promoteur MGMT non-méthylé (résistant aux chimiothérapies standards). GLORIA évalue par ailleurs, via trois bras de traitement additionnels distincts, la sécurité et l'efficacité de plusieurs schémas de combinaison du NOX-A12 : A) en combinaisons avec une radiothérapie chez des patients

ayant subi une résection complète de la tumeur ; B) en combinaison avec une radiothérapie et le bevacizumab; et C) en combinaison avec une radiothérapie et le pembrolizumab.

À propos de l'étude OPTIMUS

OPTIMUS (NCT04901741) est une étude de phase 2 ouverte, planifiée par *TME Pharma* et contenant deux bras de traitement pour l'évaluation du NOX-A12 en association avec le pembrolizumab et l'irinotecan nano-liposomal/5-FU/leucovorine ou la gemcitabine/nab-paclitaxel chez des patients atteints de cancer pancréatique métastatique à microsatellites stables.

Déclarations prospectives

Toute traduction de communiqué de presse dans une autre langue que l'anglais est uniquement destinée à faciliter la compréhension du public non-anglophone. La société a tenté de fournir une traduction précise du texte original en anglais, mais en raison des nuances de la traduction d'une langue à l'autre, de légères différences peuvent subsister. Ce communiqué comprend certaines informations qui contiennent des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives sont basées sur les prévisions actuelles de *TME Pharma* et sont soumises à des incertitudes, des risques et des hypothèses inhérents qui sont difficiles à prévoir. Les facteurs susceptibles d'entraîner des différences par rapport aux résultats actuels comprennent, sans s'y limiter, les risques inhérents au développement de médicaments oncologiques, notamment les essais cliniques, le calendrier et la capacité de *TME Pharma* à obtenir les autorisations réglementaires pour NOX-A12 ainsi que pour tout autre médicament candidat. *TME Pharma* ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives, qui ne représente que l'état des choses le jour de la publication.

ANNEXE : Description de l'opération, utilisation du produit et dilution

L'"émetteur" : TME Pharma N.V., société anonyme de droit néerlandais (*naamloze vennootschap*), ayant son siège statutaire (*statutaire zetel*) à Amsterdam, Pays-Bas, et son siège social à Max-Dohrn-Strasse 8-10, 10589 Berlin, Allemagne, et inscrite au registre du commerce de la Chambre de Commerce néerlandaise sous le numéro 62425781.

Utilisation des fonds : poursuite de l'étude clinique de phase 1/2 GLORIA en cours sur les thérapies combinées du NOX-A12 chez des patients atteints d'un cancer du cerveau (glioblastome) nouvellement diagnostiqué, préparation d'un futur essai comprenant les interactions réglementaires, et besoins généraux de l'entreprise.

Visibilité financière : Ce financement apportera suffisamment de liquidités pour permettre à *TME Pharma* de poursuivre ses activités conformément à son budget actuel jusqu'en décembre 2023.

Autorisations des actionnaires et de la société : L'émission d'actions dans le cadre de cette transaction repose sur les autorisations accordées à l'émetteur par ses actionnaires le 29 juin 2022, en vertu desquelles *TME Pharma N.V.* peut émettre jusqu'à 11,5 millions d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,00 euro chacune.

L'émetteur a obtenu toutes les autorisations nécessaires pour le placement privé, en particulier une autorisation du conseil de surveillance en date du 28 mars 2023.

Détails de l'opération

Cette opération comprend les étapes clés suivantes :

- 1) **Conversion de 2 millions d'euros d'obligations convertibles** en actions au prix de 1,0416 euro¹ par action dans le cadre de l'accord avec Atlas Special Opportunities,
- 2) **Souscription par de nouveaux investisseurs d'un total de 1 million d'euros en actions ordinaires** au prix de 1,0416 euro¹ par action,
- 3) **Toutes les actions résultant des points 1) et 2) ci-dessus feront l'objet d'un soft lock-up de 6 mois** et seront détenues et gérées par Invest Securities afin d'en assurer la conformité,
- 4) **Tirage d'une tranche de 1,08 million d'euros** (nominal) dans le cadre d'un accord avec Atlas Special Opportunities (ASO) par l'émission de 1 100 obligations convertibles (y compris 20 obligations convertibles émises en relation avec la commission de transaction) d'une valeur nominale de 1 000 euros chacune,
- 5) **Les obligations convertibles en circulation feront l'objet d'un lock-up pendant 6 mois** en échange d'intérêts pendant cette période.

ASO a remis à *TME Pharma N.V.* deux avis de conversion signés et irrévocables pour convertir un total combiné de 2 millions d'euros d'obligations convertibles en circulation en actions à un prix par action de 1,0416 euro¹, reflétant la valeur nominale actuelle des actions et le prix minimum auquel les actions peuvent être émises. Le premier avis de conversion concerne la conversion immédiate en actions et le second la livraison d'actions à la clôture finale de la transaction, lorsque toutes les autres actions de l'augmentation de capital seront créées, afin de garantir qu'ASO ne détienne jamais plus de 49,99 % de l'émetteur.

Les nouveaux investisseurs, sous réserve des avis de conversion et des autorisations d'entreprise susmentionnés, se sont engagés de manière inconditionnelle et irrévocable à investir 1 million d'euros dans le cadre d'un placement privé.

Toutes les actions nouvellement créées pour ASO et les nouveaux investisseurs seront livrés sur des comptes bloqués géré uniquement par Invest Securities pour le soft lock-up de 6 mois.

Invest Securities gèrera toute vente à sa discrétion pendant la période de soft lock-up pour tous les investisseurs, en tenant compte de divers facteurs tels que les prix et les volumes du marché. Les principes pris en compte dans les ventes d'actions comprennent l'augmentation du prix de l'action par rapport à celui de la transaction et les volumes d'échange. Les ventes éventuelles seront exécutées au prorata de la participation des investisseurs souhaitant vendre. Dans les 6 mois suivants la transaction, les investisseurs retrouveront leur pleine capacité à céder librement leurs actions.

La société a tiré sa dernière tranche de financement de l'accord de financement avec ASO, pour un montant total de 1,08 million d'euros, et a émis 1 100 obligations convertibles (dont 20 obligations convertibles émises dans le cadre de la commission de transaction) d'une valeur nominale de 1 000 euros chacune. Toutes les obligations convertibles en circulation détenues par ASO ne peuvent pas être converties pendant la période de lock-up ; cette restriction ne cessera de s'appliquer que si toutes les actions auront été vendues par Invest Securities pendant la période de 6 mois. Pendant la période de blocage, des intérêts courent sur le montant bloqué à un taux annuel de 14,99%, payables (en espèces ou en obligations, à la discrétion de la société) à la fin de la période ou lors du rachat des obligations par *TME Pharma N.V.* avec une prime de 5 % par rapport à leur valeur nominale. L'accord avec ASO est résilié, sauf en ce qui concerne les obligations convertibles déjà émises.

TME Pharma N.V. a pris les engagements suivants vis-à-vis d'ASO et des nouveaux investisseurs :

Période d'abstention d'une durée de 3 mois à compter de la transaction au cours desquels elle n'émettra pas d'actions sauf dans certaines conditions, y compris par exemple l'émission d'actions

nouvelles à un prix supérieur à 2,50 euro par action, le consentement d'Invest Securities qui peut être accordé à sa discrétion, *TME Pharma* estime qu'il est souhaitable de préserver son pronostic de continuité d'exploitation, ou d'honorer les engagements pris dans le cadre de ses plans d'incitation en actions.

TME Pharma N.V. n'effectuera aucun déboursement supplémentaire sur la facilité existante d'obligations convertibles.

Tableau : Dilution résultant de la transaction

Description	Prix par action	Valeur totale	Actions à émettre (max)	Dilution	L'actionnaire commençant avec 1 % détiendrait alors
Conversion de 2 000 obligations	1,0416 €	2 000 000 €	1 920 060	44,07%	0,56%
Nouvel investissement	1,0416 €	1 000 000 €	960,030	28,26%	0,72%
Total Dilution due à la transaction		3 000 000 €	2,880,090	54,17%	0,46%

Nombre d'actions en circulation avant la transaction 2 437 108
 Nombre d'actions en circulation après la transaction (max) 5 317 198

	Valeur totale	% de la capitalisation
À la clôture de la transaction, en supposant que le prix reste à 1 euro, la dette convertible sera passée de	3 107 000 €	127%
à	2 207 000 €	42%

Obligations convertibles en circulation avant la transaction 3 107
 Obligations convertibles à convertir 2 000
 Obligations convertibles à émettre 1 100
 Obligations convertibles en circulation après la transaction 2 207
 Valeur de chaque obligation convertible 1 000 €